

# Certificat médical

## de non-contre indication à la pratique du golf

Conformément aux lois et règlements, le certificat médical est obligatoire pour :

- 1) l'obtention de la première licence sportive ;
- 2) participer à toute **compétition** officielle y compris celles de club ;

Ces obligations incombent à tout organisateur de compétition et dans tous les sports. Au regard de ces obligations, la FFGolf adresse avec chaque licence un certificat médical personnalisé.

Quelques réponses à vos questions :

### 1. Quel certificat médical envoyer ?

De préférence celui envoyé avec votre licence (il est déjà personnalisé), à défaut celui fourni par le club (dûment rempli), ou enfin celui établi directement par votre médecin \*.

### 2. Quelles mentions obligatoires doit-il comporter ?

La date (année en cours), les coordonnées du licencié, son âge, ses **numéros de licence et de club**, le cachet et la signature du médecin.

A défaut d'un de ces éléments, le certificat médical est invalide.

### 3. A qui l'envoyer ?

- Vous avez pris votre licence dans un club : remettre le plus tôt possible votre certificat médical au **club** qui a commandé votre licence.

- Vous avez pris votre licence directement à la Fédération : envoyer (par courrier exclusivement) l'original de votre certificat médical à la **FFGolf** :

✉ Fédération Française de Golf - Certificat médical - 68 rue Anatole France - 92309 Levallois Perret cedex.

- Exceptionnellement, dans le cadre d'une **compétition**, vous pouvez remettre votre certificat médical au club organisateur.

### 4. Quand l'envoyer ?

Dès que possible.

**Attention** : pour les compétitions du calendrier fédéral amateur, un grand prix ou une épreuve des circuits professionnels français ou européens, le certificat médical devra être enregistré 5 jours pleins ouvrables avant le début de l'épreuve.

Ex. : pour une épreuve débutant le samedi, la date limite d'enregistrement du certificat médical par la FFGolf sera le vendredi à minuit de la semaine précédente, sous peine de non participation à l'épreuve.

# ffgolf<sup>®</sup>

Fédération Française de Golf

## Certificat médical

### de non-contre indication à la pratique du golf

Je soussigné, Docteur en médecine, certifie avoir examiné :

M.  Mme.  Mlle : .....

.....  
âgé(e) de ..... ans, et n'avois pas constaté à la date de ce jour, de signes cliniques apparents contre-indiquant la pratique du golf.

N° de licence FFGolf \*

N° de club \*

(mentions obligatoires figurant sur votre licence)

Date : .....

Docteur : .....

Cachet du docteur

\* **Important** : pour être enregistré, votre certificat médical doit comporter obligatoirement vos numéros de licence et de club FFGolf.

**Conseil** : Nous vous recommandons de conserver une copie de votre certificat médical.